

Zeitschrift:	Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique
Herausgeber:	Société fribourgeoise d'éducation
Band:	7 (1878)
Heft:	8
Rubrik:	Compte rendu de l'instruction publique du canton du Valais pour 1877

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 12.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

des mots et à les reproduire correctement. Si la portée des enfants le permet, pour avancer plus rapidement, on leur donnera à préparer beaucoup plus qu'on ne se propose de leur dicter. La tâche de l'instituteur sera considérablement allégée en ce que la correction peut être faite par les écoliers et cela avec plus grand profit.

4. Trop souvent les élèves négligent l'orthographe de leurs copies ordinaires : ils ne soignent que les dictées. Tenons-les en garde contre cette funeste habitude, et ne tolérons pas plus les incorrections orthographiques dans un problème d'arithmétique que dans le relevé d'une dictée.

5. Faire écrire au hasard des mots dont l'enfant n'a jamais vu la forme graphique, c'est s'exposer sottement à leur donner l'habitude de les orthographier d'une manière défective. Toutes les fois qu'un mot encore inconnu se présentera dans une dictée, le maître l'épellera ou, mieux encore, l'écrira au tableau noir.

6. Les exercices de cacographie seront interdits, de crainte que l'œil ne se familiarise peu à peu avec une orthographe vicieuse.

7. Les corrections se borneront à signaler les fautes au moyen de traits dont on souligne les mots mal écrits. L'auteur reconnaîtra ses fautes et les corrigera lui-même. Souvent les dictées seront mises au net et parfois apprises par cœur (1).

R. HORNER.

COMPTE-RENDU

DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE DU CANTON DU VALAIS

pour 1877

La Direction de l'Instruction publique vient de publier son compte-rendu pour 1877. Nous nous permettrons d'en extraire quelques données, que nous croyons intéressantes pour les lecteurs du *Bulletin*.

1^e Instruction primaire.

Le rapport constate, en premier lieu, que l'enseignement primaire va chaque année s'améliorant et est satisfaisant dans son ensemble. La répression des absences est difficile à obtenir, et celles-ci sont toujours l'une des plaies les plus ardues à guérir,

(1) Nous croyons devoir prévenir une fois pour toutes les lecteurs du *Bulletin* que nous n'entendons point recommander et patronner les diverses méthodes que nos collaborateurs préconisent dans les travaux et les exercices qu'ils veulent bien nous adresser. *Cuique suum*: à chacun son bien. De ces procédés parfois contradictoires l'instituteur intelligent saura faire son profit.

bien que le mal aille peu à peu en diminuant. 55 communes seulement, soit un peu plus du tiers, observent à ce sujet les prescriptions légales ; restent 59 communes qui n'ont pas réprimé les absences.

Sous le rapport de la discipline, le nombre des classes qui laissent plus ou moins à désirer est de 80, soit 17 010.

2^e *Traitements des instituteurs.*

La moyenne des traitements des instituteurs accuse une augmentation sensible sur celle de l'année précédente. La comparaison donne par district le résultat suivant :

1^o Sion, en moyenne par instituteur 400 fr. ; augmentation en 1877 13 fr. 2^o Monthey, 394 fr., augmentation en moyenne 4 fr. 3^o Martigny, 331 fr., aug. 2 fr. ; 4^o Brigue, 323 fr., aug. 29 fr. ; 5^o Sierre, 315, aug. 18 fr. ; 6^o Saint-Maurice, 311, aug. 6 fr. ; 7^o Conthey, 286, aug. 12 fr. ; 8^o Loèche, 283, aug. 17 fr. ; 9^o Hérens, 267, aug. 20 fr. ; 10^o Viége, 253, aug. 2 fr. ; 11^o Entremont, 239, aug. 19 ; 12^o Rarogne, 235, aug. 13 ; 13^o Conches, 212, aug. 17 francs. A noter ici que chaque district est placé d'après la plus forte moyenne des traitements payés ; ainsi Sion occupe le premier rang et Conches le dernier ; en 1875-76, c'était Monthey qui tenait la première place.

Le total des traitements payés en espèces était, en 1875-76, de 134,113 fr. En 1876-77, il y a eu augmentation, soit en total 141,985 fr. Augmentation moyenne de 10 fr. pour chaque traitement.

3^e *Personnel enseignant.*

Sous ce rapport, le compte-rendu est sobre d'éloges, comme aussi il ne formule aucun blâme à l'endroit de la conduite et de la moralité du corps enseignant. Il reconnaît, comme toujours, le zèle et le dévouement des instituteurs, et constate une amélioration sensible dans le développement intellectuel de ceux-ci, grâce un peu à l'établissement des conférences d'arrondissement. Le rapport de 1875-76 constate ce qui suit :

« La conduite du corps enseignant a généralement été bonne. Nos régents qui, en dehors des heures de classes, ne s'occupaient guère jusqu'ici des intérêts scolaires, commencent aujourd'hui à comprendre que les questions éducatives exigent une attention continue, et l'on peut constater qu'un certain nombre d'entre eux consacrent à l'étude et à la préparation des leçons, une partie du temps laissé libre entre les heures d'école. Le plus grand nombre sont abonnés à des revues pédagogiques qui les tiennent au courant des améliorations introduites dans l'enseignement. En un mot, il y a un réveil véritable. »

Le tableau annexé du même rapport publie les chiffres suivants :

Le Valais compte 485 classes primaires, desservies par 291 instituteurs et 187 institutrices, soit un total de 478 maîtres et maîtresses ordinaires. Il y a eu diminution, en 1876-77, de 21 maîtres

et maîtresses, par le fait de la suppression de plusieurs classes peu nombreuses. Pendant la même année la population scolaire a été de 9155 garçons et 8581 filles, en total 17,736 élèves.

4^e Commissions scolaires.

Les commissions scolaires continuent à montrer la plus grande divergence dans leur manière d'agir. Le plus grand nombre accomplissent scrupuleusement leurs devoirs et l'école s'en trouve bien; d'autres continuent à se reposer à l'ombre de leur insouciance, à l'instar des conseils municipaux. Dans la plupart des communes, MM. les curés font partie des commissions scolaires et y travaillent avec tout le zèle et le dévouement qui les distinguent.

Le nombre des commissions scolaires qui ont fait les visites prescrites et plus, s'élève à 97. Le nombre en était de 90 l'année dernière.
MARIAUX, instituteur.



L'enseignement du plain-chant

Tout le monde s'accorde à dire que l'enseignement du chant ecclésiastique ou plain-chant est vraiment important, qu'il est nécessaire dans les écoles rurales, surtout, si l'on désire voir le lutrin paroissial se recruter, ou tout au moins, combler les vides que la mort fait dans ses rangs. En effet, ce n'est pas après sa sortie de l'école primaire que le jeune gars prendra goût pour le chant de l'Eglise et se formera aux mélodies grégoriennes.

M. le directeur de l'Instruction publique s'est occupé de la question, lors de la réorganisation de l'enseignement primaire; il avait chargé une commission de lui présenter un manuel élémentaire pour l'enseignement du plain-chant; mais la dite commission n'ayant pu, jusqu'ici, se fixer définitivement sur le choix de l'ouvrage, quelques ecclésiastiques ont pensé, vu l'urgence, qu'ils devaient prier M. le Directeur Schaller de recommander provisoirement aux écoles, comme manuel de plain-chant, le petit ouvrage intitulé: *Eléments du chant grégorien, méthode simple et complète pour l'apprendre et le bien exécuter, par M..., maître de chapelle de la cathédrale de Laval.* Paris. Adrien Leclerc et Cie, une brochure in-8° de 92 pages.

Or, M. le Directeur Schaller a bien voulu donner suite à cette démarche, et le 19 janvier 1878, il écrivait à M. l'abbé Savoy, professeur au Séminaire de Fribourg, que dans sa séance du 8 du même mois, la Commission des études avait approuvé, pour être recommandé aux écoles, l'ouvrage ci-dessus, mais qu'il ne donnerait *officiellement* connaissance de cette décision, que lorsqu'une nouvelle édition aurait paru.

Trente exemplaires de ce Manuel, avec tableaux in-folio des exercices qui l'accompagnent, ont été déjà envoyés à Hauterive,